

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

N° 216

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 18 TER A

I. – À l'alinéa 2, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« définies ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« L'élection de »

les mots :

« Le choix du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.